

## Seance du 4 Juillet 1936.

Le 4 au mil neuf cent trente-six, le quatre juillet à 11 heures, le Conseil Municipal de la ville de Montréjeau s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus, Maire.

Présents: M. M. Bouché, Mavriégot, Birabent, Barthe Castet, Senard, Beynet, Giraudon, Tupsseguer, Dorbessan, Azum, Bondoumet, Suberbielle, Vallet.

Absents: M. M. Blanchard, Eycheume, Labayle Laderi, Scilhan.

M. le Maire dépose sur le bureau son compte administratif pour 1935 et se retire de la Salle.

M. Bouché donne lecture de ce compte qui fait ressortir les résultats suivants:

Les recettes s'élèvent à	530.425, 73
Les dépenses à	<u>431.213, 04</u>
d'où il résulte un excédent de	99.212, 69

qui sera reporté au budget additionnel de 1936.

Ceci exposé, M. le Maire rentre en séance et reçoit les félicitations du Conseil.

---

Chapitres additionnels  
au budget de 1936.

---

## Recettes.

	Excédent de l'exercice précédent	99.219.69
1	Subvention du département p <sup>r</sup> agrandissement de l'école	41.900.00
2	d <sup>e</sup> de l'état d <sup>e</sup> d <sup>e</sup>	53.062.00
3	Vente de bois	660.00
4	Remboursement du trop versé p <sup>r</sup> frais de confection des rôles	2.61
5	Versement du Bureau de Bienfaisance pour l'assistance Médicale gratuite	2.000.00
	Total des recettes supplémentaires.	<u>196.837.50.</u>

## Dépenses

1	Entretien des chemins vicinaux ordinaires	14.800.09
2	Reliquat d'intérêts d'emprunt	1.130.08
3	d <sup>e</sup> d <sup>e</sup> d <sup>e</sup>	59.20
4	d <sup>e</sup> d <sup>e</sup> d <sup>e</sup>	7.280.37
5	d <sup>e</sup> d <sup>e</sup> d <sup>e</sup>	275.01
6	d <sup>e</sup> d <sup>e</sup> d <sup>e</sup>	1514.29
7	d <sup>e</sup> d <sup>e</sup> d <sup>e</sup>	356.39
8	d <sup>e</sup> d <sup>e</sup> d <sup>e</sup>	171.35
9	d <sup>e</sup> d <sup>e</sup> d <sup>e</sup>	1342.90
10	Restauration du boulevard.	7106.06
11	Travaux complémentaires au boulevard.	8723.95
12	Contrib <sup>on</sup> aux dépenses du fonds départemental de chômage	15124.75
13	Annuité d'emprunt de 30.000 fr (chômage)	2382.02
14	Dépenses d'assistance médicale gratuite	4760.64
15	Contrib <sup>on</sup> de la Commune pour familles nombreuses	48.98
16	d <sup>e</sup> d <sup>e</sup> pour femmes en couches	180.60
17	Contributions des biens communaux	100.00
18	1/10 personnel en faveur du Receveur Municipal.	38.00
19	Frais d'imprimés p <sup>r</sup> le recensement de la population.	700.00
20	Agrandissement de l'école des garçons	91962.00
21	Inspection sanitaire des rues et des animaux amenés au marché	210.00
22	Indemnité de logement aux instituteurs	100.00
23	Eclairage des rues, places publiques et bâtiments communaux	2000.00
24	Eclairage des bâtiments communaux 2 <sup>e</sup> semestre 1933	905.00
25	Salaires - papiers - entretien matériel, habillements, banquet, etc ..	5000.00
26	Indemnité à agents p <sup>r</sup> travaux supplémentaires	800.00
27	Subv. à Fédération des Mutuels du Travail	50.00
28	" " des anciens Combattants	200.00
29	Ind <sup>é</sup> à M <sup>me</sup> de Larvieu p <sup>r</sup> occupation terrain	150.00
30	Fourniture de fumier p <sup>r</sup> jardins publics.	525.00
31	Entretien rues et immondices p <sup>r</sup> 1933	1080.00
32	Frais d'assiette et de perception de taxe sur fonds communs des contribuables liquides	733.00



33 - Entretien des bâtiments communaux	3000.00
34 - Chauffage et balayage des classes	300.00
35 - Subv. au Comité du monument de la Reine Astrid	50.00
36 - Dépenses d'assistance aux vieillards 1934	3984.10
37 - d° d° Médecine gratuite 1934	4930.91
38 - Protection de la santé publique	300.00
39 - Travaux et achats divers	12100.00
40 - Dépenses imprévues	1962.61
Total des dépenses supplémentaires	
	196837,30

Budget additionnel  
Bureau de Bienfaisance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du Budget additionnel du Bureau de Bienfaisance pour 1936.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance l'approuve et l'arrête à :

Recettes supplémentaires	48.126.74
Dépenses supplémentaires	48.126.74

Offre de terrain pour  
construction d'un hôtel des Postes

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre de M. le Directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones de la Région de Toulouse en date du 28 Juin 1936 qui fait connaître qu'il n'est pas possible, pour le moment, de réunir la Commission chargée de l'évaluation du terrain, que la Municipalité de Montrejeau se propose de céder à l'Administration pour la construction d'un hôtel des Postes. Il rappelle le quantum de participation aux dépenses de construction sur terrain nu, imposé aux communes, soit 2% du total des dépenses représentées, d'une part, par le prix du terrain et d'autre part, par le montant de la construction.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal considérant que le terrain Cluë, rue des Tyrénées, dont l'acquisition par la commune, a été décidée, a, par sa situation unique, au centre de la ville, face à la chaîne des Tyrénées, une valeur vénale telle, que plusieurs propositions de cession d'option très avantageuses ont été déjà faites; qu'un lotissement facile et de gros rapport peut être envisagé;

1° Décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir l'offre faite à l'Administration de lui céder, sur le terrain envisagé, l'emplacement nécessaire à la construction d'un hôtel des Postes; il estime, toutefois que la cession de ce terrain représente amplement, vu sa valeur marchande la part contributive de la commune dans l'établissement de la construction projetée et ne croit pas, dans ces conditions, pouvoir s'engager à supporter le sacrifice supplémentaire des 2% du montant de la construction.

2° S'engage à pourvoir à tous les avantages accessoires d'usage accordés par les villes pour la construction d'hôtels des Postes.

Projet d'éclairage  
du boulevard.

M. le Maire expose que, dans de précédentes séances, la question de l'éclairage du boulevard, aujourd'hui propre et très fréquenté, avait été posée. A la demande du Conseil, il a fait étudier



par M. Audu Ingénieur du Service vicinal, un projet qui comprend l'établissement de la distribution et de l'éclairage sur le boulevard et au Jardin public de la Halle et il donne immédiatement connaissance du devis

Afin de pouvoir réaliser plus rapidement le projet et supprimer les délais d'adjudication comme, d'autre part, la plupart des fournitures sont faites par des maisons spécialisées, il a paru judicieux de prévoir pour chaque catégorie de travaux et de fournitures un marché spécial, la mise en place de tout l'appareillage étant effectuée par des artisans de Montréjeau, ainsi que tous les travaux d'infrastructure.

L'ensemble des travaux et le montant de la dépense se décomposent comme suit :

1° Fourniture des câbles souterrains (soumission consentie par la Société électro-câble)	14550. <sup>f</sup> 00
2° Fourniture de candélabres et crosses en fonte (soumission consentie par la Société du Tube d'Acier)	11125. <sup>f</sup> 00
3° Fourniture des armatures, lampes (soumission consentie par la Cie des Lampes Mazda)	11078. <sup>f</sup> 00
4° Fourniture des interrupteurs, boîtes de jonction et de dérivation; tubes acier, colliers, manchons, (soumission consentie par M. Royer électricien)	3627. <sup>f</sup> 50
5° a) Travaux d'infrastructure	} 12000. <sup>f</sup> 00
b) Mise en place de tout l'appareillage électrique (soumission Daral)	
Somme à valoir pour imprévus, transport du matériel de la gare à pied d'œuvre, raccords de maçonneries ou de chaussée, surveillance, etc	3619. <sup>f</sup> 50

Dépense totale. 36.000.<sup>f</sup>00

M. le Maire demande au Conseil Municipal de vouloir bien examiner le projet et, s'il le juge opportun, de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se rangeant à l'avis du Maire, à l'unanimité des voix, accepte le projet d'éclairage du boulevard et du Jardin Public, tel qu'il est présenté;

Autoris M. le Maire à passer les divers marchés relatifs à son exécution;

Demande à M. le Préfet de vouloir bien approuver le plus tôt possible le projet ci-dessus et les divers traités de gré à gré qui l'accompagnent.

Sur une plainte de la Mairie, M. le

Receveur des Postes de Montréjeau affirme, dans une lettre, que le service postal est assuré le lundi, jour de marché, de 12 à 14 heures, alors que le contraire a été constaté à maintes reprises. - Après une nouvelle constatation, le Conseil décidera la suppression de la subvention de 600 frs accordée pour ce service.

Service postal  
le lundi de 12<sup>h</sup> à 14<sup>h</sup>.

Crépissage du mur, maison  
Couspère Dessacs sur la place  
Valentin Orbeille.

Secture est donnée d'une lettre de M. Alphonse  
Dessacs au sujet du crépissage du mur de la maison Couspère, place  
Valentin Orbeille, dont il s'est rendu acquiescent.

Le mur étant mitoyen et la commune devant  
contribuer à la dépense, le Conseil Municipal demande qu'il en soit dressé  
un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, après avoir arrêté  
le programme de la fête du 14 juillet, le Conseil lève la séance à 8 heures.

~~Huaro~~  
~~Quarandou~~  
~~A. Dur~~  
~~Franchin~~  
1897  
M. Boeuché  
C. Briand  
Roger de Larosière  
C. Costet  
J. Laroche  
1917